

### Rue de la Gare (dernière tranche)

## Pourquoi un sens unique ?



Suite à la réunion publique pré-électorale du 7 Mars 2008 et aux remarques formulées par certaines personnes, la commission voirie-réseaux a demandé au bureau d'études d'envisager un nouveau fonctionnement du tronçon de la rue de la Gare compris entre la place Saint-Pierre et la rue du Pollet.

Comme nous nous y étions engagés, un test de mise en sens unique de ce tronçon a été réalisé du 9 au 30 juin dernier.

Ce test doit nous servir à mieux appréhender les conséquences sur le fonctionnement des différentes

voies adjacentes dans l'hypothèse où cette mise en sens unique serait retenue comme projet final.

Et il se pourrait bien que ce soit le cas. En effet, lors de la réunion publique du 7 juillet dernier, l'ensemble des habitants concernés ont témoigné un engouement favorable à ce projet.

Ils ont cependant évoqué l'incidence sur la rue du Pollet et souhaitent qu'un test similaire soit réalisé. Ce qui ne manquera pas d'être fait. Cette démarche devrait être adoptée pour d'autres projets en cours d'études (Rue du Gardon et entrée Nord de Mollon).

### Editorial



**Éric BEAUFORT**  
Maire

Ce deuxième numéro du "3 en Ain" marque les cent premiers jours de travail du nouveau Conseil Municipal. Cette période a été mise à profit pour prendre connaissance des dossiers en cours, les analyser, afin de décider des suites à donner. Certains projets ont été abandonnés, d'autres modifiés ou poursuivis.

L'une des premières décisions importantes concernait l'abandon du projet d'extension de l'école maternelle de Villieu, au profit d'un regroupement de l'ensemble des écoles à proximité du groupe scolaire primaire (cf. page intérieure).

Parallèlement, la restructuration du centre village prend forme grâce à de l'acquisition foncière et au lancement d'études après consultation des acteurs économiques locaux.

Dans le même temps, nous avons proposé à la SEMCODA d'étudier la construction des foyers logements dans le cadre du Clos Quinat, plus approprié à recevoir nos anciens tout en restant proche du centre village.

Le recrutement du policier municipal a également été lancé et après étude des candidatures, un choix est sur le point d'être fait.

Naturellement, la voirie n'a pas été oubliée ! La consultation des entreprises a été lancée pour les secteurs suivants :

- partie haute du chemin des Mas (Mollon) ;
- chemin de Monthoz ;
- la Ruelle Romans (Villieu) ;
- plusieurs cheminements piétons ;
- divers travaux d'entretien courant.

Ces travaux concernent également la rue de la gare (cf. article ci-contre).

Pour une programmation judicieuse des futurs travaux, une étude sur l'ensemble des bassins versants, pour la gestion des eaux pluviales, a été commandée.

Pour conclure ce deuxième éditorial, je terminerai de nouveau par un clin d'oeil sportif en félicitant notre nouveau Champion du Monde de BMX : Baptiste DAVID.

En espérant que ce ne soit qu'un début...

A bientôt.

## A VLM, la 8, c'est la classe !

Que vous ayez 10 ans, 20 ans, ou même 100 ans, que vous soyez nés cette année, que vous soyez résidents de la commune depuis toujours, ou récemment installés, venez fêter cette décennie dans la joie et la bonne humeur avec nous, le 20 septembre 2008.

Cette journée festive et conviviale sera l'occasion pour tous de revoir des amis et de nouer de nouvelles amitiés.

Vous pouvez déposer votre bulletin d'inscription à la Pâtisserie Petitdidier de Villieu, ou contacter un membre du bureau pour plus de renseignements.

Président : **MOREL Jacques**  
☎ 06 86 12 05 37  
Vice Président : **BOZZACO Michel**  
☎ 06 13 86 67 53  
Trésorier : **KRUCHTEN Joëlle**  
☎ 06 62 26 57 40  
Trésorier Adjt : **VETARD Geneviève**  
☎ 04 74 61 30 07  
Secrétaire : **FAIHY Nathalie**  
☎ 06 85 67 11 84  
Secrétaire adjt : **DOUAUD Odile**  
☎ 06 60 73 22 57

## Nouvelle équipe au CCAS



Le CCAS s'est réuni le 28 mai pour sa mise en place. Il a voté son budget et élu son vice président.

### Qu'est-ce qu'un CCAS ?

C'est un organisme distinct de la mairie. Il est géré par un conseil d'administration et présidé par le Maire. Il comprend notamment des personnes qualifiées dans le secteur social.

### Quelles sont ses tâches ?

- ♦ il anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune ;
- ♦ il assure différentes missions directement orientées vers la population : aide et accompagnement aux personnes âgées ou handicapées, aux enfants et aux familles en difficulté, lutte contre les exclusions...
- ♦ il participe à l'instruction des demandes d'aides sociales et les transmet aux autorités ayant le pouvoir de décision (conseil général, préfecture, sécurité sociale...).

### Composition du Conseil d'Administration

Président : Eric Beaufort

Vice-Président : Jack Tailland

### Membres élus par le Conseil Municipal (délibération du 18 mars 2008)

Jack Tailland, Marie Dominguez, Sylvie Blanchard, Elisabeth Ellul, Rita Erigoni, Roselyne Buron, Alain Gonard.

### Membres nommés par le Maire

(arrêté municipal du 6 mai 2008)

Marguerite Pichat, Claude Festaz, José Dominguez, Annick Marilly, Monique Leclerq, Martine Roux, Joëlle Kruchten.

## Le CCAS rappelle

Un service de portage de repas à domicile est à votre disposition 5 jours par semaine.

Renseignez-vous en mairie ou au :

04 74 61 04 60

## Fête de la musique : Une bien belle soirée !

Organisée par le Club des jeunes et le Comité des fêtes, on peut dire sans conteste que cette fête de la musique 2008 a été une réussite. Revenons en images sur cette soirée appréciée de tous.



Merci à La Fanfare de Villieu-Loyes-Mollon, La Fine équipe, les membres du Club des jeunes, les bénévoles du Comité des fêtes et toutes les personnes qui ont aidé à la préparation et l'organisation de cette manifestation.

## L'ADMR : des locaux plus accueillants

Depuis le 9 juillet, les bureaux de l'ADMR sont transférés à l'arrière de la poste. C'est dans des locaux entièrement rafraîchis et plus spacieux que le personnel vous recevra désormais.

## Les enfants de CE1 et CE2 récompensés !



Dans le cadre du concours organisé par les "Vieilles Maisons de France - patrimoine historique" à l'occasion de son cinquantième, les élèves de CE1 et CE2 de Villieu-Loyes-Mollon se sont vu décerner le diplôme d'honneur pour le travail qu'ils ont réalisé sur le patrimoine de la commune. Lauréate du concours, la classe de Mme Rollin a même reçu un appareil photo numérique qui deviendra vite un excellent outil de travail pédagogique.

## Ecole maternelle

Après une longue et minutieuse réflexion menée par les élus sur le projet d'extension de l'école maternelle, la décision d'arrêter définitivement les travaux initiaux a été approuvée à l'unanimité lors du conseil municipal du 23 mai dernier.

Dès le 3 juin, une réunion publique était organisée afin d'en informer les habitants ainsi que des représentants du corps enseignant. Plus d'une soixantaine de personnes étaient présentes. Après avoir échangé les points de vue, les questions, les réponses, exprimé les inquiétudes et présenté les solutions, le public a, dans sa grosse majorité, manifesté un avis favorable à cette décision.

L'équipe municipale s'est donc immédiatement mise au travail afin d'élaborer un nouveau projet, en corrélation avec les besoins actuels de la commune tout en permettant une adaptation harmonieuse avec l'évolution de la ville.

En attendant, que ce projet voit le jour et accueille ses premiers élèves, la cour de l'école maternelle actuelle sera remise en état afin de redonner aux enfants un espace de récréation digne de ce nom.

## Comité de jumelage

### Voyage à DOBRICHOVICE

A chaque voyage, plus de participants... Décidément, le jumelage Franco-tchèque se porte bien. Chaque année en alternance, les présidents du comité de jumelage (Claude Festaz pour Villieu et Vaclav Kratochvil pour Dobrichovicé), proposent à leurs habitants un petit séjour dans leur commune jumelée. Cette année, c'était au tour de Villieu d'envoyer sa délégation. Et ce sont pas moins de 50 habitants de la commune (dont 15 enfants) qui ont accepté l'invitation de nos amis tchèques.

Après un long voyage de 15 heures en autocar (affrété par les transports Guderzo), nous avons été accueillis par 24 familles qui nous attendaient avec impatience. Ils nous avaient préparé un festin de roi avec leurs spécialités. Car nos amis ont ce sens de l'accueil, fait de chaleur et de simplicité, cher à la Bohême.

Notre séjour débuta dès le lendemain matin par la visite de Prague. En train, en tramway et à pied, nous avons découvert ce joyau, de la vieille ville aux sites historiques et assisté à la solennelle relève de la garde. Le tout, sous le soleil et dans la bonne humeur.



Le samedi, nous avons visité le château de Dobris, à 15 km de Dobrichovicé, avec ses multiples salles aux décors faits de meubles français, anglais ou de facture baroque, entouré de jardins à la française. L'après midi nous a menés vers Lety Ville où se tenait la Fête de mai, avec festivités, chants et expositions de produits locaux. Le soir enfin, au château de Dobrichovicé, un buffet pantagruélique nous attendait, animé par le groupe de musique Ludus musicus, suivi des échanges traditionnels entre MM Eric Beaufort (Maire),

Claude Festaz (Président du Jumelage) et leurs homologues respectifs Michael Panek et Vaclav Kratochvil. Chacun d'entre eux a rappelé son attachement au jumelage, dans la prolongation naturelle des anciennes municipalités respectives. La soirée s'est terminée avec le groupe Trehus, sympathiques musiciens loufoques, dont nous avons fait connaissance à Villieu il y a 4 ans.

L'année prochaine, ce sera à nous de les recevoir avec tout le savoir faire de l'accueil à la française.

## Un présent pour le futur...

Jeu 3 juillet, Eric Beaufort, Maire, accompagné de Rita Erigoni, adjointe à l'éducation, la jeunesse et à la vie associative et culturelle, ainsi que d'autres membres du conseil municipal, se sont rendus au groupe scolaire de Villieu, afin de remettre aux élèves de CM2 passant en 6<sup>e</sup> le traditionnel cadeau d'encouragement : un dictionnaire flamant neuf.

Mais avant la cérémonie des remises, les enfants leur ont présenté un spectacle de leur création. Textes, mises en scènes, décors, costumes, tous les éléments indispensables à une pièce de théâtre étaient présents. Et pour que la pièce soit totalement réussie, il fallait naturellement des comédiens de talent.

Et bien croyez le ! Le public a quelquefois ri, soupiré, été tantôt triste ou tantôt gai mais à



chaque fois il a applaudi avec entrain. Nous ne pouvons alors que féliciter ces jeunes acteurs et les remercier pour ce très sympathique spectacle.

Serge Naviliat, Président du Sou des écoles, s'était joint au Maire pour compléter ce présent par un second dictionnaire : anglais ou allemand selon le choix des élèves.

Espérons que ces deux ouvrages accompagneront utilement nos futurs collégiens dans leur nouvelle scolarité.



**AutoMaTec**  
PRÉSENCE  
Portes de garage  
Portails  
Automatismes  
04 74 46 33 92  
01800 Meximieux

Vente / installation de matériel et logiciels informatiques  
Création de sites internet vitrines et marchands  
www.ehwebmaster.com - 04 74 37 04 09

**EH WEB MASTER**

## Bonnes nouvelles de BAPTISTE

Le jeune BAPTISTE DAVID, 14 ans, habitant notre commune, vient de triompher aux Championnats du Monde de TAIYUAN en CHINE. Rappelons que la compétition de BMX est reconnue depuis cette année comme discipline olympique. Elle consiste à parcourir une piste bosselée de 350 à 400 mètres où huit pilotes se disputent la 1<sup>re</sup> place. Baptiste concourt dans 2 catégories distinctes par la taille des vélos : 20 pouces et cruiser.

En 2008, il a successivement remporté les titres de Vice-champion d'Europe Cruiser et Champion d'Europe 20 pouces début mai à Weiterstad (Allemagne). Puis à Taiyuan, en Chine, début juin, le titre de Vice-Champion du monde Cruiser et celui de Champion du Monde 20 pouces. Il vise actuellement la victoire aux Championnats de France en juillet afin de réaliser une performance exceptionnelle.

Pour poursuivre son entraînement et sa scolarité, Baptiste va rejoindre l'Ecole de Sport Etude de Bourges à la rentrée 2008 et fera alors partie des sportifs de haut niveau de la discipline BMX. Il peut



être fier de son admission dans cet établissement qui sélectionne ses élèves selon leurs capacités sportives mais aussi selon leur maturité, leur civisme et leur niveau scolaire.

Baptiste pourra ainsi continuer à vivre pleinement sa passion du BMX, ce qui devenait difficile sans des horaires de cours adaptés compte-tenu des entraînements et des nombreuses compétitions. Nous souhaitons à Baptiste d'aller aussi loin que le pousse son vélo... (et vice versa !!)

mise en demeure restée sans effet, procéder d'office à l'élagage des arbres ou haies à leur frais.

En cas d'accident, la responsabilité du propriétaire peut être engagée. Il ne faut pas que les plantations touchent les câbles électriques, téléphoniques, les panneaux de signalisation et le réseau d'éclairage public. Etre également vigilant afin d'éviter la chute des bois morts.

### En bordure de chemin rural :

“Les branches ou racines qui avancent sur les chemins ruraux doivent être coupées par les propriétaires ou exploitants dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Les haies doivent être taillées à l'aplomb de la limite des chemins ruraux” en application des prescriptions de l'article R161-24 du code rural.

En cas de négligence des propriétaires concernés, la Commune peut, après mise en demeure restée sans effet, procéder d'office à l'élagage des arbres ou haies à leur frais.

## JE plante donc JE taille

Nous constatons depuis quelques temps un mauvais entretien des plantations le long des voies (haies et branches d'arbres débordant sur les trottoirs et les chaussées).

Nous profitons de cette publication pour rappeler aux différents propriétaires la réglementation en la matière.

### En bordure du domaine public routier (voies communales, départementales) :

Les propriétaires ne doivent pas planter ou laisser croître des arbres ou haies à moins de deux mètres de la limite du domaine public routier. Plus généralement, les propriétaires doivent élaguer régulièrement leurs arbres ou haies en bordures des voies publiques de façon à ne pas gêner le déplacement des piétons, des véhicules et la visibilité de la circulation routière, en application des dispositions de l'article R116-2 5° du code de la voirie routière.

En cas de négligence des propriétaires concernés, la Commune peut, après

## Agenda

### Samedi 23 août

- ♦ Vogue de Loyes - Bal à Villieu (salle des fêtes)  
organisés par le Club des Jeunes

### Dimanche 24 août

- ♦ Tournée des brioches  
Organisée par le Club des Jeunes

### Lundi 1<sup>er</sup> septembre

- ♦ Commémoration de la bataille au Pont de Chazey

### Samedi 6 septembre

- ♦ Tournoi de pétanque et de Tennis-ballon  
organisés par le Mollon Omnisport  
A Mollon

### Samedi 20 septembre

- ♦ Vague des Classes en 8

- ♦ Journée du patrimoine  
Château de Loyes

### Samedi 4 octobre

- ♦ Repas d'automne (repas dansant)  
organisée par l'ADMR  
A 20 h au centre Innovance

### Dimanche 5 octobre

- ♦ Vente de tartes  
organisée par le Sou des écoles  
Place St-Pierre

### Mardi 14 octobre

- ♦ Soirée “Carnet de voyage” : Sahara  
organisée par Art et Culture  
Centre Innovance

### 14 millions de retraités :

- qui sont les retraités d'aujourd'hui ?
- quelles sont leurs attentes ?

Afin de faire un bilan, une rencontre est organisée par le MCR les 16, 17 et 18 septembre à Lourdes.

Conférences avec MM Camdessus et Frappat, ateliers d'échanges, soirée festive sur le thème de la solidarité entre générations.

### Venez nombreux !

### Renseignements et inscriptions :

Jacqueline Brun - ☎ 04 74 61 03 03

## Un peu de civisme...

Avec l'arrivée de l'été, la valse des tondeuses reprend. Si chacun et on le comprend, tente de garder son “carré vert” en



bonne forme, il y a néanmoins des règles de bon voisinage à ne pas oublier car dans ce cas, ces règles font vite

place à des lois. Alors, pour que chacun puisse faire ce qu'il veut (tondre ou dormir) en toute tranquillité, voici un petit rappel de la réglementation des horaires autorisés par arrêté préfectoral.

- ♦ les jours ouvrables :  
de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h 30
- ♦ les samedis :  
de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- ♦ les dimanches et jours fériés :  
de 10 h à 12 h